

OBJET

**APPROBATION DU PROJET DE ZONAGE ET DES TARIFS DE CONCESSION
DU CIMETIERE DE L'EX-LEPROSERIE DE SAINT-BERNARD A LA MONTAGNE**

Pour répondre aux demandes de concessions funéraires sur tout le secteur de la Montagne, la Commune a décidé l'aménagement du Cimetière de l'ex-Léproserie de Saint-Bernard.

La mise en service du Cimetière pourrait avoir lieu dans le courant du mois de décembre prochain.

Je vous demande d'approuver :

- 1*) le projet de zonage du Cimetière proposé dans un souci d'organisation et de gestion du foncier :

le plan d'ensemble comprend 213 emplacements et se décompose comme suit :

- ZONE DU SOUVENIR située de chaque côté de l'allée centrale, soit
19 emplacements pour les anciennes inhumations
4 emplacements pour la Congrégation Religieuse des Filles de Marie / Providence ;
- ZONES A ET B
72 concessions trentenaires ;
- ZONES C ET D
72 concessions perpétuelles ;
- ZONE E
30 emplacements pour les concessions communes ;
- ZONE F
16 emplacements pour les caveaux ;

2*) les tarifs de concession déjà applicables au Cimetière de Prima par Délibération du Conseil Municipal du 27 décembre 1988, à savoir :

- Concession trentenaire

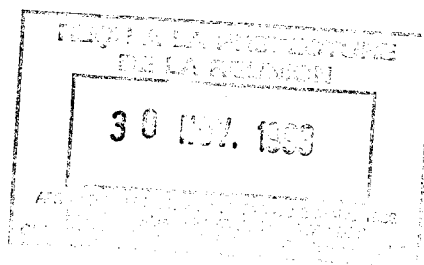
*	fosse	2 m ²	1 000 F,
*	caveau	7,5 m ²	10 000 F ;

- Concession perpétuelle

*	fosse	2 m ²	3 600 F,
*	caveau	7,6 m ²	36 000 F.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



DELIBERATION N° 93/6-33
du Conseil Municipal
en séance du samedi 20 novembre 1993

OBJET

APPROBATION DU PROJET DE ZONAGE ET DES TARIFS DE CONCESSION
DU CIMETIERE DE L'EX-LEPROSERIE DE SAINT-BERNARD A LA MONTAGNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 93/6-33 du Maire ;

Vu le rapport de Mickaël NATIVEL, 6ème Adjoint, Adjoint Spécial de la Montagne 8ème, présenté au nom des Commissions Solidarité, Urbanisme et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

Approuve le projet de zonage du Cimetière de l'ex-Léproserie de Saint-Bernard à la Montagne tel que proposé au texte du Rapport.

ARTICLE 2

Fixe les tarifs de concession y applicables comme suit :

- Concession trentenaire

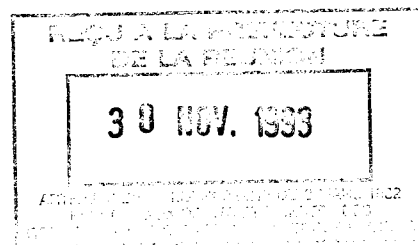
*	fosse	2 m2	1 000 F,
*	caveau	7,5 m2	10 000 F ;

- Concession perpétuelle

*	fosse	2 m2	3 600 F,
*	caveau	7,6 m2	36 000 F.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 NOV, 1993

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



P.1 P.2 P.3 P.4 P.5 P.6

Zone de prélèvement de terre végétale

Limite de l'aménagement

Zone de remblaiement

74620

74640

74660

Trapp plein à excavation et 40

Classin de 150x10m à construire

Ressou en trappale

MACF

Gabriel

Voie d'escalier de fincriste (030407)

